

LES SPORTS

LES PERFORMANCES D'ÉQUIPE CANADA AU TOURNOI INTERNATIONAL DE HOCKEY À VIENNE—QUESTION

Le sénateur Molson: Honorables sénateurs, après la dernière catastrophe survenue à notre équipe nationale de hockey à l'étranger, j'aimerais demander au leader du gouvernement si l'on songe à modifier la façon dont l'équipe canadienne est constituée, recrutée, entraînée, dirigée et gérée.

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, je suis très fier de signaler que le match de ce soir s'est terminé à égalité, par trois à trois, contre la Tchécoslovaquie, et qu'il s'en est fallu de peu pour que le Canada remporte la victoire. Cependant, un certain nombre de questions ont été posées à propos de la constitution de nos équipes pour les matchs internationaux. En raison de la grande expérience du sénateur Molson de cet important sport canadien, j'espère qu'il en fera profiter le gouvernement.

Le sénateur Smith (Colchester): Honorables sénateurs, j'aimerais demander au leader du gouvernement si les contribuables canadiens ont fourni de l'argent pour cet affrontement désastreux entre le Canada et l'Union soviétique au hockey?

Le sénateur Perrault: Malheureusement, je ne suis pas au courant des détails financiers de notre participation aux matchs en Europe, mais on me dit que l'argent des contribuables n'a pas été utilisé à cette fin. Je pense, cependant, comme le distingué sénateur Sullivan, que nous sommes très heureux de revoir ce soir, le sait certainement, puisqu'il a été l'un des grands joueurs de hockey du Canada pendant sa carrière sportive, qu'on ne peut pas toujours sortir vainqueur des épreuves sportives et que certaines défaites sont plus coûteuses que d'autres.

L'UNITÉ NATIONALE

L'ÉTABLISSEMENT PROPOSÉ D'UN COMITÉ CHARGÉ D'ÉTUDIER LES ASPIRATIONS RÉGIONALES—QUESTION

Le sénateur Asselin: Honorables sénateurs, au début de la session, le leader du gouvernement a proposé au Sénat de charger un comité d'essayer de promouvoir la cause du fédéralisme, et il a dit qu'il présenterait à cet égard une formule quelconque de comité du Sénat. J'aimerais savoir si le leader du gouvernement a abandonné son idée. Où en est-on à ce sujet?

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, je n'ai jamais dit que le rôle d'un tel comité, si, en fait, le Sénat en approuve la création, consisterait à «promouvoir la cause du fédéralisme». Au contraire, on pourrait très bien le charger notamment d'essayer de connaître les aspirations et les disparités régionales, et l'opinion des habitants des différentes régions sur l'avenir du Canada et de la constitution et sur d'autres questions de ce genre. Le gouvernement est toujours en train d'étudier la question d'un comité ambulant, et j'espère pouvoir annoncer du nouveau d'ici deux ou trois semaines.

Je tiens à assurer aux honorables sénateurs que le gouvernement ne cherche pas à faire traîner les choses en longueur. L'établissement du mandat d'un tel comité exige beaucoup de soin et de réflexion.

Je tiens à remercier le leader de l'opposition de sa précieuse collaboration à cet égard; il m'a en effet remis un mémoire qui renferme un projet de mandat pour ce comité. Les sénateurs qui font partie de l'opposition officielle ont été très coopératifs, et je tiens à remercier le sénateur Flynn et ses collègues de leur appui. J'espère que nous pourrions avoir d'autres entretiens à ce sujet avec le leader de l'opposition à son retour à Ottawa; il se peut qu'il revienne demain, paraît-il.

Je pense que tous les sénateurs désirent contribuer à la cause de l'unité nationale et établir une meilleure compréhension des problèmes du Canada, surtout quand nous traversons une période particulièrement délicate et critique de notre histoire. L'idée d'une étude par un comité n'a donc pas été abandonnée, mais on n'a pas encore arrêté définitivement la nature et la constitution de ce comité.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET SCIENCES

MOTION AUTORISANT LE COMITÉ À ÉTUDIER L'INTERDICTION DE L'USAGE DE LA SACCHARINE—SUITE DU DÉBAT

Le Sénat reprend le débat, ajourné le jeudi 31 mars, de la motion du sénateur Buckwold: Que le comité permanent de la santé, du bien-être et des sciences soit autorisé à faire enquête et rapport sur le projet d'interdiction de l'usage de la saccharine.

L'honorable A. Hamilton McDonald: Honorables sénateurs, avant de poursuivre l'étude de la motion présentée par mon collègue, le sénateur Buckwold, le 31 mars, je voudrais adresser quelques mots de bienvenue à nos quatre nouveaux sénateurs. Je connais déjà très bien deux d'entre eux, et je pense que c'est aussi le cas pour la plupart de mes collègues. Quand aux deux autres, je suis sûr de pouvoir apprendre à les connaître. Comme je suis le premier à prendre la parole à l'appel de l'ordre du jour, je tiens à profiter de l'occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux sénateurs et pour leur dire combien nous sommes heureux de leur nomination, qui va leur permettre de mettre leurs nombreuses qualités au service de leurs provinces et de leur pays.

Lorsque j'ai présenté une motion pour ajourner ce débat, le 31 mars, je l'ai fait pour deux raisons. Tout d'abord, en tant que comotionnaire, je tenais à dire quelques mots de la motion du sénateur Buckwold. Je me rendais compte que, même si l'on autorisait la création de ce comité, il ne pourrait pas commencer son travail avant le congé de Pâques et c'est pourquoi j'ai jugé préférable d'ajourner le débat, pour que nous puissions tous étudier de plus près cette motion et prendre connaissance des différentes opinions émises à ce sujet, tant au Canada qu'aux États-Unis. Et c'est bien sûr ce que nous avons fait. Je ne sais pas si je suis davantage en accord avec cette motion que je l'étais le 31 mars, mais je sais que cette question a donné lieu à bon nombre de discussions, au Canada et aux États-Unis, ces dernières semaines.

Lorsque le sénateur Buckwold a attiré notre attention sur cette question, j'ai cru que le ministère avait peut-être commis une erreur. Je ne trouvais pas, et je ne trouve toujours pas, que les preuves du danger de l'usage de la saccharine qu'on nous a présentées soient très claires. Comme nous l'a signalé le sénateur Buckwold, au cours des tests qui ont été effectués sur les rats, la saccharine représentait 5 p. 100 de la diète totale du rat, et cela représente une dose excessive, quelle que soit la